



## Licenciement pour inaptitude

Par **magalieb66**, le **13/01/2015 à 13:28**

Bonjour,  
avant tout merci pour ce forum, pour votre aide.

Je suis convoquée prochainement pour l'entretien préalable à mon licenciement, je suis inapte à mon poste.

Je n'ai reçu aucune proposition de poste, uniquement le courrier de convocation. j'étais chargée de relation clientèle pour une mutuelle, et je suis titulaire d'un BTS action commerciale.

Mon employeur détient mutuelles, maison de retraite et des magasins d'optique.

Durant la période d'étude de reclassement, l'employeur a envoyé au médecin du travail la liste des postes vacants, le médecin en a validé 1, mais ils ne me l'ont pas proposé. Depuis ce poste a été pourvu.

Il s'agissait d'un poste de "monteur-vendeur en optique" qui m'aurait intéressé, mais qui nécessite un CAP, que je n'ai pas.

Je suis allée me renseigner à la direction du travail, la personne qui m'a reçue me dit que oui, ce poste aurait dû m'être proposé, car si je suis titulaire d'un BTS on pouvait facilement me proposer un poste qui nécessite un CAP. J'ai un doute sur cette réponse, êtes-vous d'accord avec ce que m'a dit cette personne ?

merci beaucoup.

Par **P.M.**, le **13/01/2015 à 18:29**

Bonjour,

Il semble effectivement que l'employeur ait failli à son obligation de reclassement et que vous puissiez contester le licenciement quand il serait notifié ou qu'en vous faisant assisté lors de l'entretien préalable de préférence par un Représentants du Personnel, vous lui exposiez vos griefs à ce niveau...